



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

## **DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**Article L 125.5 du code de l'environnement**

---

**ABRIES**

---

- fiche communale d'information sur les risques naturels, miniers et technologiques comprenant l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer
  
- délimitation des zones exposées aux risques naturels et l'intensité des risques ;
  
- zonage réglementaire du plan de prévention des risques approuvé ;
  
- règlement du plan de prévention des risques approuvé ;
  
- modèle de l'état des risques naturels, miniers et technologiques à remplir par le vendeur ou le bailleur